

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 3 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du sud Oranais.

M. Margoin n'est pas opposé au vote du projet, mais il trouve que le rapport est trop sobre de détails. Il ne contient aucun renseignement sur les effectifs et le contrôle est difficile à cet égard. En ce qui concerne les explications du gouvernement sur les anticipations de crédit on ne saurait les considérer comme acceptables. Il y a des sommes énormes au compte de liquidation pour le matériel de guerre et pour les subsistances : dans quelles proportions a-t-on pris sur ces approvisionnements pour l'expédition de Tunisie, et comment reconstituera-t-on ces approvisionnements? C'est ce que le rapport ne fait pas connaître suffisamment.

M. Goblet, rapporteur répond, que si le rapport n'a pas indiqué l'effectif en Tunisie, il est facile de suppléer à cette lacune. Il y a 44.500 hommes en Tunisie. Les théories du précédent gouvernement en ce qui concerne les anticipations ont été signalées et regrettées par le rapport. L'emprunt fait aux approvisionnements est indiqué par l'exposé des motifs, indépendamment du crédit demandé pour l'expédition jusqu'à la fin de janvier ; il devra être pourvu au remplacement de ces approvisionnements consommés dans des conditions qui ont été déterminées. La commission a revendiqué le droit de contrôle et a demandé qu'à l'avenir, des comptes lui soient fournis tous les trois mois sur les dépenses de l'expédition.

M. Delafosse dit que si les crédits impliquent une approbation du traité du Bardo, il ne croit pas devoir les voter, car il considère l'exécution du traité du Bardo comme aussi funeste que l'expédition elle-même.

M. Gambetta, président du Conseil, s'étonne qu'après la ratification de ce traité par la Chambre,

on engage le pays à retirer la signature qu'il y a apposée. L'heure viendra de discuter les conséquences du traité ; ce qu'il faut dire, c'est que le traité existe, qu'il est accepté intégralement par la France, et opposable aussi bien à ceux qui l'ont proposé qu'à ceux qui l'ont consenti.

Quand les opérations militaires qui touchent à leur terme et sont menées avec une vigueur et une discipline qui font honneur à notre armée, seront arrivées à leur fin, le gouvernement apportera un projet d'exécution du traité du Bardo au point de vue administratif, donanes, finances, etc. La Chambre aura à apprécier les voies et moyens qui lui seront proposés et qui n'impliqueront ni annexion ni abandon.

M. Camille Pelletan examine la situation créée par le traité du Bardo. Il dit qu'il faudra toujours une véritable armée d'occupation. Il signale les vices de l'état de choses actuels en Tunisie. En conservant les institutions tunisiennes, la France ne ferait que succéder à l'impuissance du bey. Il signale le danger qui résulte de notre voisinage avec Tripoli. Le protectorat a tous les inconvénients de l'annexion sans en avoir les avantages. Or on arrivera fatalement à l'annexion et l'orateur n'en veut à aucun prix.

M. Gambetta, président du conseil, fournit de nouvelles explications. Il examine les réformes qu'on pourra faire. Quoi que l'on pense, ajoute-t-il, des origines de l'expédition, on n'est plus libre, on est lié ; ce qu'il faut, c'est réduire au plus strict nécessaire les charges de l'expédition et c'est ce dont le gouvernement se préoccupe.

M. Cunéo d'Ornano conteste que le pays soit lié par les votes antérieurs du parlement.

On demande la clôture.

M. Delafosse, parlant contre la clôture, émet l'avis que le traité du Bardo pourrait être révisé.

M. Gambetta donne de nouvelles explications sur le mécanisme des crédits.

MM. Wilson, Langlois, du Bodan, Ballue, de Baudry-d'Asson prennent part à la discussion, puis après un rappel à l'ordre de ce dernier, la clôture est prononcée.

Les neuf chapitres de l'article 1^{er} sont successivement adoptés.

M. Périn déclare que ses amis et lui s'abstiennent

aussitôt dissipés.

Non que la demande de son serviteur fût précisément tout à fait de son gré : car, se voir forcé de chercher sa route sur un cheval boiteux, au milieu de la nuit, seul, en pays inconnu, c'est là une perspective qui n'a rien de bien attrayant.

Mais songeant d'un autre côté au désir si naturel d'aller revoir, le plus tôt possible, après vingt ans d'absence, un frère qui constitue toute notre famille, il n'eût point la force d'opposer un refus aux instances de son ordonnance.

Et puis, pouvais-je exposer au soupçon d'avoir peur, lui, un brave capitaine qui s'était toujours vaillamment conduit à la tête de son escadron ? Evidemment non !

— Soit ! répondit-il. Je te trouverai à l'auberge de Traben, si toutefois mon cheval ne me laisse pas en route, ajouta-t-il en souriant.

— Oh ! mon capitaine, vous pouvez être sans crainte à ce sujet ; la bête est solide ; elle vous transportera bien au delà de la montagne, et cette nuit même, je ferai réparer entièrement le mal, afin que, demain, nous arrivions de bonne heure au château de Beuren. Surtout, mon capitaine, ne vous trompez point de chemin. Plus vous irez et mieux vous apercevrez la colline au bas de laquelle se trouve Traben, le but de notre voyage. Il me semble que j'ai quitté ce pays hier !

Ayant achevé ces mots, il piqua des deux et partit au trot, laissant bientôt derrière lui son maître qui avançait aussi vite que le lui permettait le pas lent et difficile de son cheval boiteux.

Wenz prit à gauche, et bientôt le capitaine

comme ils l'ont fait lors du vote sur le traité du Bardo.

M. Gambetta répond à quelques observations de M. Périn qui réplique.

Les articles 1 et 2 sont adoptés. Un amendement de M. Langlois remplace les articles 3 et 4.

L'ensemble du projet est voté par 400 voix contre 52.

La prochaine séance aura lieu samedi.

Informations

— Le Sénat semble disposé à adopter sans grands débats les crédits pour la Tunisie et pour les nouveaux ministères et le traité franco-italien.

La commission d'initiative a pris en considération la proposition Nadaud, relative à la caisse de retraite des ouvriers.

— L'Union républicaine croit que la convocation d'une Assemblée constituante sera prochainement le dernier mot du problème de la révision.

— Le Parlement félicite la commission des crédits supplémentaires d'avoir formulé le vœu qu'aucun département ministériel ne pût être créé ou remanié sans l'autorisation préalable des Chambres.

— Le Soleil, rappelant l'exemple des anciennes républiques, demande pourquoi les hommes politiques jeunes et intelligents, mais qui ne jouissant pas de la faveur populaire, sont exclus du pouvoir, n'iraient pas chercher en Afrique un champ ouvert à leur activité.

— Le Gaulois déclare qu'il voudrait n'être ni l'ami ni l'ennemi du ministère ; il est neutre avec une légère tendance vers l'approbation et constate toutefois que la nomination de M. Paul Bert n'est pas faite pour rassurer le clergé.

l'eut perdu entièrement de vue.

Ce dernier oubli bien vite, une fois qu'il fut seul, son impatience et sa colère, et se laissa aller à de douces rêveries, auxquelles le portaient et ses dispositions d'esprit, et l'idée que le but de son voyage et, par conséquent, le commencement de son bonheur n'était pas éloigné.

La nuit d'ailleurs favorisait ses tendances à la rêverie. Elle était splendide ; le disque d'argent de la lune brillait au fond d'un ciel sans nuages ; l'air était pur, pas le moindre souffle n'agitait l'atmosphère ; le bruit irrégulier et cadencé du pas du cheval, semblait par sa monotonie ajouter encore à la placide quiétude dans laquelle la nature paraissait plongée.

— Voilà ! s'écria le capitaine, tandis que de sa poitrine s'échappait un gros soupir, voilà l'image de la vie qui sera la mienne ! Ce ciel serein, où pas un nuage n'ose se montrer, ce ciel sera le mien ! l'astre rayonnant qui l'illumine, c'est Marie, ma Marie bien-aimée !

Et avec le grand poète, il s'écria : — Aidez-moi, ô Dieu ! à supporter la plénitude de mon bonheur !

Le temps se passa rapidement, et il commença à gravir la montagne au sommet de laquelle se trouvait autrefois le fort de Montroyal alors en ruines.

Laissons-le à ses rêveries poétiques et suivons l'autre de nos héros dans sa course vers Kennewitz.

Il courait de toute la vitesse de son cheval ; mais il ne s'apercevait point de la splendeur de la nuit.

Le Clairon annonçait l'autre jour que M. Goilbert, évêque d'Amiens, aurait eu récemment plusieurs entrevues avec M. Gambetta. Il ajoutait que « certaines dispositions du prélat, connu dans le monde catholique, pour s'être déjà laissé aller à d'assez fâcheuses démarches, faisaient regarder ces entrevues comme très regrettables. »

M. Goilbert a répondu par la lettre suivante :
ÉVÊCHÉ
D'AMIENS
Amiens, 28 novembre.
A Monsieur le rédacteur en chef du journal le Clairon.

En réponse à votre article du 26 courant, qui vient de m'être communiqué, je dois vous dire, monsieur, que votre correspondant d'Amiens vous a bien mal renseigné.

D'abord je n'ai pas l'honneur de connaître M. Gambetta, je ne l'ai jamais vu et n'ai eu avec lui ni entretien ni correspondance. Il en est de même de tous nos nouveaux ministres que je n'ai pas encore non plus l'honneur de connaître.

Mais, de bonne foi, monsieur, auriez-vous donc la prétention de diriger l'épiscopat français et de lui interdire d'avoir des rapports avec le gouvernement et avec MM. les ministres ? Ce serait à coup sûr, singulièrement étrange ; car les évêques savent mieux que vous ce qu'ils ont à faire, et n'ont pas à l'apprendre de vos journalistes.

Seulement ce que je ne puis tolérer dans votre article, ce sont vos odieuses et indignes insinuations. Libre à vous, assurément, et à votre « prétendu monde catholique », de regretter comme « assez fâcheuses les démarches auxquelles je me suis laissé aller », sans doute en publiant différentes lettres sur nos affaires religieuses. Pour moi, je ne saurais ni le regretter ni m'en repentir. Je n'ai jamais eu d'autre but que de dégager la religion de vos misérables intérêts de parti et de vos passions politiques où vous l'avez trop souvent compromise et continuée de la compromettre.

Du reste, je puis vous donner et je vous donne le défi de trouver dans tous mes écrits autre chose que la doctrine séculaire et invariable de l'Eglise, naguère encore si éloquemment exposée par

Une métamorphose complète paraissait s'être opérée en lui.

Jusqu'à ses paroles, ses gestes avaient été tranquilles, mesurés. Il avait soutenu contre lui-même des luttes violentes ; la nuit qu'il avait passée avait été atroce.

Seul maintenant en plein air, il ne connut plus aucune retenue, ne s'imposa aucune contrainte. Son cheval parcourait la route dans une course folle, faisant des bonds prodigieux, et il semblait encore au dragon qu'il ne fendait point l'air assez rapidement.

Non qu'il eût hâte d'arriver, mais il avait besoin de mouvement ; car il était en proie à une surexcitation violente, indescriptible.

C'est ainsi qu'on voit parfois courir, sans faire attention à rien de ce qui les environne, des gens qu'on croit pris d'un accès de folie, et ce sont simplement des amoureux ou des poètes en proie à un accès d'enthousiasme.

Wenz, lui, n'était ni amoureux, ni poète ; on n'eût point compris que le feu divin eût pu s'allumer dans cet esprit grossier de soldat ; ce qui brûlait en lui, ce qui faisait jaillir des éclairs de ses yeux enfoncés et disparaissant presque sous la proéminence d'un crâne bas et fuyant, fait pour enfanter des idées de crime ; ce qui soulevait sa poitrine haletante, en soubresauts violents

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(15) du 3 décembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— La ville de Traben se trouve située là-bas, au pied de cette colline qui se dessine à l'horizon qu'on distingue facilement au clair de lune ; elle se trouve au-delà de la Moselle. Je vous ai déjà demandé une fois l'autorisation d'aller voir, ne fût-ce que quelques instants, le frère que j'ai laissé tout près d'ici, à Kenewitz, au moment de partir pour l'armée. Il me serait pénible de passer si près de lui sans aller l'embrasser, et lui dire que je ne suis point mort... si toutefois il se trouve lui-même encore en vie. Kenewitz est à une petite demi-lieue d'ici. Je vous serais vivement reconnaissant de vouloir bien m'accorder la permission de faire un petit détour ; je prendrais, là-bas à gauche, ce petit chemin de traverse. Pendant que vous traverserez la vieille ruine du fort français de Montroyal, je cours à Kenewitz en longeant la Moselle, j'arriverai à Traben, en me hâtant un peu, en même temps que vous.

Le capitaine demeura un moment pensif, il regarda Wenz, vit son air suppliant ; et eût-il pu concevoir quelques vagues soupçons sur l'étrangeté de cette proposition, qu'ils se fussent

notre grand et saint pontife Léon XIII dans sa magnifique encyclique *Diuturnum*.

Je compte, monsieur, que vous ne m'obligerez pas à recourir aux moyens légaux, et que votre justice suffira pour vous faire insérer, dans votre prochain journal, ma présente réponse, et mettre à néant les calomnies de votre correspondant.

† A. V. F.
Evêque d'Amiens.

— Le collège des cardinaux vient de faire une nouvelle perte : le cardinal Borromeo est mort le 30 novembre.

— M. Marcon député, se propose de reprendre la proposition tendant à exiger le brevet de capacité des directeurs des écoles libres affectées à l'enseignement primaire. Cette proposition avait été prise en considération par la précédente législature. M. Rivière avait été nommé rapporteur.

— M. Raynal se propose de déposer un projet tendant à réorganiser le service des ponts-et-chaussées.

— La commission chargée de l'examen du projet tendant à modifier la loi de recrutement de l'armée en vue d'affranchir du service des colonies les conscrits ayant amené les bas numéros a été nommée ; elle est favorable à la proposition.

— Un mouvement administratif, destiné à pourvoir à quelques vacances, va paraître au *Journal officiel*.

— On a annoncé que le ministre de la guerre allait lever les punitions infligées aux Saint-Cyriens qui ont pris part à la manifestation légitimiste de la Saint-Henry. D'après la *France*, cette nouvelle est inexacte. Des démarches ont été faites auprès du général Campenon pour faire rapporter cette mesure ; mais aucune résolution n'a été prise.

— M. Sever, capitaine du génie, récemment rentré de la mission Derriou, dans le haut Sénégal et actuellement à Nice, vient d'être appelé au poste d'officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

— *L'Union* reçoit de Rome la dépêche suivante :

La déclaration du prince de Bismarck affirmant qu'il veut la fin des querelles religieuses a vivement réjoui le Vatican et ému les cercles du Quirinal.

— Le préfet des Bouches-du-Rhône vient d'annuler la délibération par laquelle le conseil municipal de Marseille invite les Chambres à se réunir en congrès pour demander l'abolition du Sénat et la révision de la Constitution.

— Le conseil général de la Seine a émis un avis favorable au projet du canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée, présenté par la Société des études dont M. Duclerc est président.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

MAIRIE DE CAHORS

Les personnes qui voudraient s'occuper du recensement de la population, dans la ville de Cahors, sont priées d'aller se faire inscrire dans le plus bref délai au secrétariat de la Mairie.

Par décret du 30 novembre 1881, M. Lherm a été nommé adjoint au maire de la commune de St Céré, en remplacement de M. Pradayrol, démissionnaire.

Un terrible accident vient de se produire au chantier de maçonnerie du Grand Séminaire : Une boîte de poudre a éclaté ce matin, on ne sait trop par quelle cause, entre les mains d'un ouvrier qui la transportait sur un point du chantier. On est accouru au bruit de la détonation et on a trouvé le malheureux étourdi par le coup, la figure et les vêtements brûlés. Revenu à lui, l'ouvrier a pu regagner son domicile. Les yeux ne sont pas atteints, paraît-il, et grâce aux soins intelligents du docteur Clary, on espère que l'accident n'aura pas les suites graves qu'on avait redoutées tout d'abord.

M. de Freycinet, président du Conseil général de Tarn-et-Garonne, a reçu de M. le ministre des travaux publics la lettre suivante :

« Monsieur le Sénateur,
» Vous avez bien voulu exprimer le désir de voir mettre aux enquêtes la partie du chemin de fer de Cahors à Moissac, comprise dans le département de Tarn-et-Garonne.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Sénateur, que par décision prise sur l'avis conforme du Conseil général des ponts et chaussées, je viens d'approuver la mise aux enquêtes de la section dont il s'agit.

« Je suis heureux d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous avez bien voulu exprimer.

« Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

» Le Ministre des travaux publics.
» RAYNAL »

Le Lot, comme le Tarn-et-Garonne, apprendra avec plaisir cette nouvelle et en sera reconnaissant à M. de Freycinet, qui met, avec dévouement, sa haute influence au service des intérêts de notre département.

Nous apprenons la mort de M. Salgues, juge au tribunal civil de Figeac. Il y a quelques jours encore, rien ne faisait prévoir cette fin si rapide. Nous prenons une part bien vive au deuil d'une famille si cruellement éprouvée.

On active l'avènement des bataillons scolaires : environ 2.000 fusils partent chaque semaine des manufactures de l'Etat pour les lycées, collèges et écoles primaires.

Une adjudication aura lieu prochainement pour quelques travaux d'art à exécuter sur la ligne du chemin de fer de Cahors à Capdenac. Nous tiendrons nos lecteurs intéressés au courant de cette entreprise.

LOTÉRIE DE LA SOCIÉTÉ DU SECOURS MUTUEL DES FEMMES.

Le deuxième tirage de la loterie organisée au bénéfice des pauvres et de la Société du secours mutuel des femmes, aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le dimanche 18 décembre, à 2 heures du soir.

Ce nouveau tirage comprendra tous les lots qui n'auront pas été réclamés et tous ceux qui ont été gagnés par les billets dont on n'avait pu opérer le placement. Parmi ces derniers, se trouvent les vases de Sèvres, offerts par M. Grévy ; un beau cache-pot en porcelaine de Chine, une belle chaise en tapisserie, un guéridon en tuya, une bouillotte en argent montée sur socle, les œuvres complètes de Victor Hugo (20 volumes), les œuvres complètes de Racine, etc.

La liste des numéros gagnants a déjà paru dans tous les journaux de la localité, néanmoins, pour répondre au désir d'un grand nombre de personnes, elle va de nouveau être publiée :

Les numéros 30, 42, 257, 258, 262, 287, 350, 425, 428, 469, 522, 628, 650, 752, 861, 870, 876, 926, 943 et 961, ont gagné dans toutes les séries.

Le premier lot a été gagné par le n° 462 de la 14^e série.

Le deuxième par le n° 692 de la 4^e série.

Le troisième par le n° 71 de la 1^{re} série. Enfin le lot de surprise a été gagné par le n° 647 de la 10^e série.

Les personnes qui désirent de nouveaux billets, doivent s'adresser à M^{me} la présidente du secours mutuel ou à M^{lle} la trésorière.

LE LOT

Les membres composant l'assemblée générale de la Société d'assurances contre l'incendie, *Le Lot*, se sont réunis Dimanche dernier dans les bureaux de la Société, rue du Lycée n° 15 à Cahors, sous la présidence de M. P. F. Sirech.

MM. Carayon et Layton, ont été appelés à prendre place au bureau en qualité de scrutateurs. Le bureau a désigné M. Bonzerand pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Pré ident a donné lecture du rapport du conseil d'administration, sur les opérations de la Société pendant l'exercice écoulé. Il résulte de ce document que la Société a assuré, en 1880, pour 16.873.120 fr. de capitaux,

et que les primes à percevoir dans le courant de cet exercice, se sont élevées à 24.685 fr. 85 c.

Ces chiffres, qui constatent une augmentation sensible sur les produits de l'exercice précédent, témoignent par leur importance toujours plus considérable, de la sympathie de la population pour le système d'assurances que la Société *Le Lot* a inauguré dans le département.

Sans vouloir empiéter sur l'exercice 1881, M. le Président annonce qu'à la fin de l'exercice courant, le nombre des assurés dépassera le chiffre important de quatre mille.

Les sinistres ont été très nombreux en 1880 ; mais l'administration a pris des mesures pour qu'ils soient tous réglés, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, et à l'entière satisfaction des parties intéressées.

M. Pouget, notaire à Cahors, a donné lecture du rapport de MM. les Censeurs, qui constate que les écritures de la Société sont tenues avec soin et régularité. Après avoir analysé certains chapitres du bilan, il engage l'assemblée à approuver les comptes qui lui sont soumis.

Toutes les propositions du conseil d'administration ont été votées à l'unanimité.

MM. Charles Caviolle, Louis Mazélié, et Charles de Verninac, membres du conseil d'administration, dont les pouvoirs étaient expirés, ont été réélus administrateurs de la Société pour une période de trois années.

Messieurs Carrié, Pouget notaire et Salbant ont été renommés commissaires pour l'exercice 1881.

Excellente réflexion sur l'*Echo de la Dordogne* :

Puisque le gouvernement paraît disposé à encourager la plantation des vignes américaines qui résistent au phylloxéra, un des moyens les plus efficaces serait la création, sous les auspices des sociétés agricoles départementales, d'une pépinière dans chaque canton, où les cultivateurs pourraient se procurer, à des prix modérés, les plants américains ; actuellement le prix de ces plants et tellement élevé, que le modeste vigneron ne peut s'en procurer.

Le bureau météorologique de *New-York Herald* communique l'information suivante :

Une perturbation traverse l'Atlantique au nord du 45° parallèle et probablement elle se développera avec énergie sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 2 et le 4 décembre ; du sud, tournant, au nord-ouest, bourrasques. Temps orageux sur l'Atlantique au nord du 40° parallèle.

ALBI. — Le jeudi 15 décembre prochain, il sera ouvert à la mairie une souscription publique pour l'émission de 480,000 fr. en obligations de cinq cents francs, rapportant un intérêt annuel de 21 fr. 64 payable par semestre, représentant exactement l'intérêt à quatre pour cent du capital, affranchi de tout impôt.

CASTRES. — Prochainement l'ex-Père Yacinte doit donner une conférence à Castres, dans la salle des concerts.

AVEYRON. — Un bien triste accident est arrivé ces jours derniers à Rodez. Une mère de famille, obligée de s'absenter quelques instants pour aller puiser de l'eau, laissa seuls ses deux enfants, l'un âgé de trois ans et l'autre de huit mois environ. Quand elle reentra ce dernier râla ; on appela en toute hâte un médecin, qui en arrivant ne put que constater la mort. Que s'était-il passé en l'absence de la mère ? L'aîné des enfants avait approché du plus jeune une queue cassée de petite coiller ; celui-ci l'avait saisie, portée à la bouche et avalée. Malgré tous les soins qu'on donna au pauvre petit être, il fut étouffé en quelques instants.

TOULOUSE. — On lit dans le *Journal de Toulouse* :

M^{lle} Marie Lafforgue, d'Aurignac, fille d'un honorable médecin militaire, vient de subir avec succès, devant la Faculté des lettres de Toulouse, les épreuves du baccalauréat ès lettres.

M^{lle} Marie Lafforgue compte à peine seize printemps.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catos.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Vallon, à CATOS, (Lot).

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 9 septembre 1881 (Suite).

4° Pour secours à la supérieure de l'hospice de Martel..... 50
5° Pour secours à la supérieure des sœurs de St-Michel-de-Bannières, canton de Vayrac..... 50

La somme de 300 fr. montant de ces allocations nouvelles provient d'une économie de pareille somme faite sur le Sous-Chapitre XI, art. 3, et le Sous-Chapitre 7 se trouve par là porté à un total de 30,872 fr.

M. Talou, au nom de la Commission des finances, expose au Conseil qu'il résulte de délibérations prises par le Conseil municipal de St-Pantaléon et de la Commission cantonale de Montcuq, l'impossibilité de la part de la famille du nommé Lasbouygues (Jean-Pierre), aliéné, de St-Pantaléon, de payer la dépense de 430 fr. 05 c., occasionnée par son séjour à l'asile de Leyme pendant le 4^e trimestre de 1877 et les trois premiers trimestres de 1878.

Dans cette situation, il demande au Conseil général, conformément à l'avis de M. le Préfet, de renoncer aux poursuites commencées pour obtenir le remboursement de cette somme.

Adopté.

M. Talou, au nom de la même Commission, donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 8 août 1881, relative à diverses améliorations à introduire dans le service des enfants de premier âge et notamment à la création d'une inspection médicale.

La Commission, dit M. Talou, regrette, par suite d'insuffisance de ressources, de ne pouvoir voter la somme de 8,000 fr. jugée nécessaire pour l'organisation du service de l'inspection médicale.

Elle croit devoir faire observer que cette création n'a pas, dans notre département, un caractère d'absolue nécessité ; les enfants soumis à la protection sont, en effet, dans notre pays, placés en nourrice non loin du domicile des parents et dans ces conditions la Commission estime que la surveillance de la famille est suffisante.

En ce qui touche le meilleur mode de rémunération des médecins inspecteurs et du tarif à adopter, le Conseil général n'a pas à formuler d'avis, puisqu'il lui est impossible de voter le crédit demandé.

Votre Commission vous propose, par suite, d'ajourner la question, en exprimant ses regrets de ne pouvoir y donner suite quant à présent.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. de Lamaze, au nom de la même Commission, propose :

1° D'affecter au paiement des pensions des élèves à l'École normale de Montauban, en 1881, la somme de 888 fr. 28 c. à prendre sur les 938 fr. 28 c., montant de l'excédant de recettes non dépensé figurant au compte départemental de l'instruction publique de 1880, et attendu que le montant de ces pensions est de 980 fr. 92, il propose de solder la différence, soit 92 fr. 64, par un prélèvement sur le crédit affecté aux frais d'impression et au moyen d'un virement.

Adopté.

2° D'augmenter de 50 fr. à prendre sur les 938 fr. 28 dont il vient de parler, le crédit relatif aux dépenses des Commissions d'examen.

Adopté.

Le même rapporteur expose que M. le Préfet, à la suite d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, fait ressortir l'utilité qu'il y aurait à créer quatre emplois d'instituteurs-suppléants et un emploi d'institutrice-suppléante, destinés à remplacer momentanément les instituteurs ou institutrices malades.

La Commission reconnaît aussi l'utilité de cette création, dont l'organisation occasionnerait une dépense de 4,400 fr. et demande au Conseil de prendre à la charge du département une somme de 600 fr. et de prier M. le Ministre de l'Instruction publique d'allouer le complément sur les fonds de l'Etat.

Adopté.

Le même rapporteur propose d'allouer à titre de dégrèvement, pour frais de pension, une gratification de 100 fr. en faveur de chacun des jeunes Salgues, Pélaprat et Calmettes, élèves de seconde année à l'École normale de Montauban, qui viennent d'obtenir le brevet de capacité élémentaire. La somme de 300 fr. serait de ce chef inscrite au Sous-Chapitre XV, art. 3.

Adopté.

Le même rapporteur propose, conformément à la demande de M. le Préfet, d'inscrire au budget de l'instruction primaire, au titre de : Remboursement au département de Tarn-et-Garonne, pour la nourriture de 19 élèves, à 430 fr. par an, un crédit de 8,170 fr., qui, réuni à celui de 10,355 fr., montant de la contribution du département, portera à 18,525 fr., le chiffre de la dépense à inscrire au Sous-Chapitre 2.

(A suivre).

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} DÉCEMBRE.

La foire du 1^{er} décembre, contrariée par la pluie qui a duré presque toute la matinée, n'a pas été aussi importante que si elle avait été favorisée par le temps que nous avons eu pendant le mois écoulé. Il y a eu assez de promeneurs mais il s'est fait peu d'affaires. Très peu de bœufs sur le champ de foire, 275 paires de travail dont une grande partie ont été vendus à des prix variant depuis 550 à 945 fr. la paire; les gras se sont vendus de 32 à 35 fr. les 50 kilos poids vif. — 1,400 moutons ou brebis vendus de 15 à 35 fr. la pièce; les gras ont été vendus de 55 à 65 c. le kilog. poids vif. — 385 petits cochons vendus de 16 à 60 fr. la pièce, suivant leur grosseur; les gras se sont vendus de 57 à 65 fr. les 50 kilos poids vif. — Oies grasses vendues de 2 fr. à 2,20 le kil. — 43 chevaux; 22 mulets; 16 ânes.

Il s'est fait très peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Pommes de terre, 7,50 l'hectolitre.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	463 hec.	406 hec.	25,46 l'hec.
Maïs	217 —	194 —	16,87

Le blé est en hausse de 1,09 sur le précédent marché, le maïs est également en hausse de 0,33 c.

BULLETIN VINICOLE

Les transactions de vins sont toujours fort calmes dans les Charentes et la Dordogne, et nous n'avons rien à ajouter à nos dernières appréciations sur la situation commerciale des vins dans ces régions; ce n'est que dans le Lot-et-Garonne que quelques rares achats ont pu être notés; il y a été traité pour le compte de négociants de notre place quelques petits lots de vins rouges à 85 et 90 fr. la barrique.

Régions méridionales. — Les demandes se ralentissent sensiblement dans tous les vignobles du Midi, principalement pour les vins tout à fait ordinaires; le commerce semble attendre, pour se remettre activement aux achats, un certain fléchissement dans les prix. Les beaux vins non plâtrés trouvent cependant preneurs assez facilement; du reste, le stock en est déjà considérablement réduit. Les vins de chais maintiennent leur prix très fermes. Tel est l'ensemble des renseignements qui nous arrivent de nos correspondants de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Aucune affaire sérieuse à signaler dans le Roussillon; l'offre y est aussi rare que la demande; les propriétaires paraissent vouloir maintenir leurs prix tellement élevés que beaucoup d'acheteurs se décident à s'approvisionner en vins de Portugal et l'Italie, presque similaires, car ils sont cette année fort beaux et à meilleur compte.

Dernières Nouvelles

Le Paris espère qu'on abolira les lenteurs administratives par la suppression des formalités inutiles et par l'obligation imposée aux fonctionnaires de sacrifier tout bien-être au public.

Le Parlement félicite l'évêque d'Amiens d'avoir élevé la voix pour protester contre les théories de Mgr Freppel.

Le Soleil dit que c'est sur la question de limitation des droits du Congrès que les partisans ou adversaires du cabinet se compteront.

Le Gaulois combat la révision partielle, après laquelle les intransigeants demanderont la révision totale.

La Paix proteste contre la tendance de créer de nouveaux emplois et de nouvelles fonctions.

Une dépêche du général Sausnier adressée de Galsa, le 29 novembre, dit que la plupart des dissidents sont rejétés au-delà des Chotts. Une colonne envoyée contre un groupe qui formait un centre de résistance dans un massif montagneux, à 60 kilomètres de Galsa, a occupé le village fortifié d'Elaiacha et infligé de grandes pertes aux ennemis.

Paris, 2 décembre.

M. Challemeil-Lacour a assigné le journal

Intransigeant pour le 22 décembre et lui réclame 20 mille fr. de dommages.

Tunis: Il est bruit du rappel des troupes dans la quinzaine. Deux divisions seulement resteraient en Tunisie sous le commandement des généraux Jappy et Logerot.

Paris, 2 décembre soir.

Le bruit court que des dissentiments se seraient élevés entre le président du conseil et le ministre de la guerre, celui-ci ne se montrant pas disposé à entrer complètement dans les vues de M. Gambetta.

Nous donnons ce renseignement sous réserves.

Le président du conseil a réuni ce matin ses lettres de rappel au général Chanzy, qui partira prochainement pour Saint-Petersbourg, afin de prendre congé de l'Empereur.

Le général Chanzy s'arrêtera quelques jours à Berlin, en passant.

M. Gambetta lui a offert un commandement de corps d'armée dans la région de l'Est, et le général a, dit-on, accepté.

On assure de nouveau que le successeur du général Chanzy à Saint-Petersbourg, sera le général de Courcy.

M. Jules Simon a, paraît-il, l'intention de combattre au Sénat le vote des crédits supplémentaires pour la Tunisie.

Au dernier moment deux concurrents viennent de surgir à M. Alph. Humbert: M. Lagrange, présenté par le comité central, et M. Bonnoit, patronné par un comité qui s'intitule: « radical indépendant. »

Les nouvelles de Tunisie continuent d'être bonnes.

On annonce que M. Roustan, notre ministre résidant à Tunis, a reçu du gouvernement l'autorisation de venir à Paris pour y suivre le procès intenté à l'*Intransigeant*, procès qui doit être plaidé devant la cour d'assise, dans une dizaine de jours.

Bourse de Paris.

Cours du 3 décembre.	
Rente 3 p. %	85.60
— 3 p. % amortissable	86.50
— 3 p. % amort. nouveau	86.00
— 4 1/2 p. %	112.75
— 5 p. %	115.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 décembre 1881.

La presque totalité des primes vendues fin novembre ont été abandonnées; aussitôt la réponse faite, il s'est produit des demandes sur l'ensemble de la cote et les cours d'un certain nombre de valeurs ont vivement progressé. La place a paru suffisamment allégée par les réalisations des derniers jours du mois de novembre, pour que la liquidation pût se faire sans difficulté, et d'autre part, l'amélioration du change de New-York sur Londres, les bonnes nouvelles monétaires du marché Anglais, l'augmentation continue de l'encaisse or de la Banque de France, ont encouragé la spéculation à reprendre la campagne de hausse interrompue par la crainte d'une fin de mois difficile.

Le 5 0/0 est en hausse à 115.52, le 3 0/0 à 85.50, l'emprunt à 85.70.

La Banque de France très offerte a reculé à 5.760, et ne s'est relevée qu'à 5.850 en baisse de 700 fr. environ sur les cours des premiers jours de novembre. La probabilité d'une prochaine réduction d'escompte a provoqué ce mouvement de recul.

Les autres institutions de crédit sont fermement tenues, on demande le Crédit Foncier à 1.740, la Banque Nationale à 660, l'Union à 2.550. Les chemins sont restés à peu près stationnaires.

Le Suez à 2.650, le 5 0/0 italien à 89.90, le Gaz à 1.585, le 5 0/0 turc à 13.60, sont en forte hausse.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit avoué à Cahors.

VENTE Sur licitation

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS.

Adjudication fixée au vingt-huit décembre courant, à midi précis.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-un, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des biens immeubles ci-après désignés. Ce jugement a été rendu entre:

1^o Dame Marie Capel et le sieur Etienne Escabasse, son mari, propriétaires-cultivateurs habitants et domiciliés de la commune de Carnac-Rouffiac,

demandeurs ayant pour avoué M^e Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, Cours de la Chartreuse numéro 10;

2^o La dame Coutouly, veuve du sieur Léon Capel, sans profession, demeurant et domiciliée dans la ville d'Albi (Tarn), prise en qualité de tutrice légale de ses deux enfants mineurs, et au besoin en sa qualité personnelle, défenderesse ayant pour avoué M^e Talou, demeurant à Cahors, rue des Augustins.

3^o Et le sieur Joseph Capel, maréchal-des-logis de gendarmerie, en résidence actuellement à Gourdon, défendeur, ayant pour avoué, M^e Billières, demeurant à Cahors, rue Ste-Claire.

Biens à vendre.

1^o Une vigne située au lieu dit Coste Rouge, commune de Luzech, portée au plan cadastral de ladite Commune, sous les numéros 30, 31 et 34, section C, et pour une contenance de quatre-vingt-un ares soixante centiares, et un revenu net de vingt francs quarante-cinq centimes;

2^o Un immeuble situé au lieu dit Les Places, même commune, autrefois en vigne et en pâture, aujourd'hui tout bois taillis, porté au plan cadastral de ladite commune, sous les numéros 183 P et 185 P, section C, et d'une contenance environ de trente-quatre ares cinquante centiares, et porté pour un revenu net de sept francs douze centimes;

3^o Une vigne située au lieu dit Bigarres, même commune, portée sous le numéro 197 du susdit plan et de la même section, contenant environ quarante ares et portée pour un revenu net de huit francs.

4^o Un immeuble situé au lieu de Bouyssols, même commune, autrefois partie en pâture et partie en vigne, porté sous les numéros 505 et 506, section A dudit plan cadastral d'une contenance environ de quarante-cinq ares trente centiares, et porté pour un revenu cadastral de trois francs quatre-vingt-onze centimes. Aujourd'hui cet immeuble est tout en bois taillis;

5^o Une vigne située au lieu dit Ladoux, formant le numéro 388, section C de la matrice cadastrale de Luzech, contenant environ trente-cinq ares soixante centiares et portée pour un revenu net de neuf francs treize centimes;

6^o Une vigne située au lieu dit Fournettes, comprise sous les numéros 70 et 70 bis, dudit plan cadastral, section C, contenant quarante-six ares dix centiares et portée pour un revenu net de six francs six centimes;

7^o Une vigne située au lieu dit Fournel, comprise au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 219 section C, contenant environ vingt ares quatre-vingt-dix centiares et portée pour un revenu net de deux francs quatre-vingt-treize centimes;

8^o Une terre labourable située à Caix, dite commune formant les numéros 259, 259 bis et 260, section C dudit plan cadastral, contenant environ vingt-sept ares soixante centiares environ, et portée pour un revenu net de trente sept francs douze centimes;

9^o Une terre située au lieu dit la Castagnal, portée sous le numéro 303, section C dudit plan cadastral contenant environ dix-huit ares, et portée pour un revenu net de dix-huit francs quatre-vingt-quatre centimes;

10^o Une maison et jardin au lieu de Caix, compris sous les numéros 325, 325 P, 327 P, 328 du plan cadastral de ladite commune, section C. Ce sol contient environ deux ares six centiares et le jardin trente-cinq centiares; la maison se compose au rez-de-chaussée, d'une cave, au premier étage de trois chambres, auxquelles on aboutit par un escalier extérieur en pierres, de cinq marches, et au-dessus d'un galetas. La maison, le sol et l'aire sont portés pour un revenu net de quinze francs dix centimes et le jardin pour un revenu net de cinquante-trois centimes.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Luzech, canton du même nom, arrondissement de Cahors.

La vente desdits biens sera faite devant M. Fieuza, juge au tribunal civil de Cahors, commis à ces fins, en son audience au palais de justice de la ville de Cahors, dans la salle ordinaire des adjudications le mercredi vingt-huit décembre courant à midi précis.

Le cahier des charges et conditions a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où l'on pourra en prendre communication sans déplacement.

L'adjudication desdits immeubles sera faite en 5 lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes:

Le premier lot, 1^o de la maison et de ses dépendances formant l'article 10 du cahier des charges et du présent placard et 2^o de la vigne des Fournettes, article six dudit cahier des charges et du présent placard sur la mise à prix de 2,175 fr.

Le second lot, 1^o de la vigne de Ladoux, article cinq du cahier des charges et du placard, et 2^o de la terre de Caix article huit du cahier des charges et du placard, sur la mise à prix de 3,918 fr.

Le troisième lot, 1^o de la terre de la Castagnal, article 9 du cahier des charges et du présent placard; 2^o de l'immeuble de Bouyssols article 4 du cahier des charges et du présent placard et 3^o de la vigne de Fournels article 7 du cahier des charges et du placard sur la mise à prix de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf francs cinquante centimes ci..... 2,479 50

Le quatrième lot, de la vigne à Coste Rouge, numéro 1^{er} du cahier des charges et du placard, sur la mise à prix de six cents francs, ci. 600 fr.

Le cinquième lot, de l'immeuble des Places, article 2 du cahier des charges et du présent placard, et de la vigne située à Bigarres, article 3 dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de quatre cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt centimes, ci. 487 50

Pour extrait certifié véritable; A Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-un.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL,

Enregistré à Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-un, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: DALAT.

GRANDE EXPOSITION HORTICOLE

MM. Turc et C^e, horticulteurs à Lyon, ont l'honneur d'informer les amateurs qu'ils viennent d'arriver en cette ville avec un assortiment complet de toutes sortes de plantes, telles que: arbres fruitiers dans les plus belles espèces, plus de 300 variétés de rosiers francs de pied et greffés (dernière nouveauté), ainsi qu'un grand nombre de plantes vertes d'agrément et d'appartement; oignons à fleurs, graines de fleurs, etc., etc.

MM. Turc et C^e mettront en vente un grand nombre d'autres produits horticoles dont le détail serait trop long, et le tout sera cédé à des prix très modérés.

On garantit la reprise de toutes les plantes mises en vente, connues et non connues.

L'exposition horticole de MM. Turc et C^e, est située place du Marché, n^o 4, en face la Cathédrale.

Les *Dragées digestives* du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des *mauvaises digestions* et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

COMPAGNIE

De Chemin de Fer et de Navigation

D'ALAIS AU RHONE

ET A LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme

Capital social: 20,000,000 de franc

ÉMISSION PUBLIQUE

De 17,000 ACTIONS nouvelles

Les dividendes sont payables les 1^{er} Mars et 1^{er} Septembre

CONDITIONS de la SOUSCRIPTION

En souscrivant.....	100 fr.
A la répartition (du 15 au 20 décembre).....	150 «
Du 10 au 15 janvier.....	125 «
Du 10 au 15 février.....	125 «
	500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} mars, les autres recevront seulement l'intérêt proportionnel de 6 fr. 25.

Un intérêt de 5 0/0 sera suivi aux actions pendant la durée de la construction; mais, dans les premiers mois de 1882, la ligne d'Alais au Rhône et l'embranchement de Salindres seront terminés, et tous les services de la Compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes, seront en pleine et complète exploitation.

Le rendement minimum du trafic au début de l'exploitation, assuré par des traités avec les Mines et les Forges d'Alais, les Mines de Tréllys, les Usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Vouille et Bessèges, les Mines de Saint-André, (sans compter le trafic considérable en dehors de ces Compagnies), sera de 850,000 tonnes, produisant un bénéfice net de..... 2,906,302 fr. duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit. 1,120,000 «

Il reste net pour les 40,000 actions. 1,786,302 fr. Soit 44 fr. 65 par action.

C'est un placement à 8.93 0/0, qui s'élèvera rapidement de 10 à 15 0/0.

L'augmentation du capital émis et à peu près déjà employé, est destinée à établir: les raccordements avec les lignes de Nîmes au Thiel et d'Alais à Bessèges; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cette, par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des Etangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer; enfin, à organiser le service en vue de l'exploitation prochaine.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES

Il est réservé, par privilège aux porteurs des 22,000 actions anciennes, la souscription de un titre nouveau par deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire à l'appui du 1^{er} versement les titres anciens, qui seront rendus estampillés, et effectuer leur souscription AVANT LE 7 DÉCEMBRE.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Décembre 1881

A LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une Notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

F. Pontié.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

Boulevard Sud et rue Fénélon, à Cahors.

Exposition Générale et mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver.

Confections pour Dames Lainages pour robes depuis 0 fr. 25 c. le mètre, Soieries, Velours en tous genres, Fourrures, Manchons, Jupons, Châles, Tissus pour deuil, Toiles, Calicot, Serviettes, Mouchoirs, Draperies pour hommes, Chemises pour hommes, Tapis d'appartements, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Indiennes, Cretonnes, pour ameublements. — Spécialités de Nouveautés, riches pour corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes, et Cachemire Français, Soieries, Dentelles, Velours, Confections, Lingerie, Fourrures, Manchons, et Boas. — Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance, est absolu pour la Maison. — On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leur achat. — Envoi franco à partir de 20 francs.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bon-fours, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'XELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867
PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.
USINE A LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

LOUIT FRÈRES & C^o
Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT
VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ.

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres, joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fœneur marocfinerie des premières fabriques.

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et Cie, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

AU PRINTEMPS

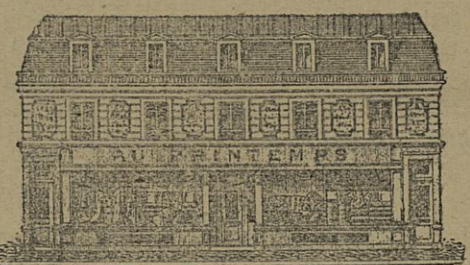
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de Confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9, CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N^{os} par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

9 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet : 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS